DEC 42/2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUATORZIEME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 novembre 2014 Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 novembre 2014

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virements de crédits n° DEC 42/2014 – Section III – Commission – du budget général 2014



Bruxelles, le 4 novembre 2014 (OR. en)

15026/14

FIN 810

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Jacek DOMINIK, membre de la Commission européenne

Date de réception: 4 novembre 2014

Destinataire: Monsieur Enrico ZANETTI, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Virement de crédits n° DEC 42/2014 - Section III - Commission - du budget

général 2014

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 42/2014.

p.j.: DEC 42/2014

15026/14 ms

DG G 2A FR

COMMISSION EUROPÉENNE



BRUXELLES, LE 31/10/2014

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2014 SECTION III - COMMISSION TITRES 16, 17

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC 42/2014**

	EN EUROS	
ORIGINE DES CRÉDITS		
DU CHAPITRE - 1703 Santé publique POSTE - 17 03 12 01 Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments	CE	- 800 000
DESTINATION DES CRÉDITS		
AU CHAPITRE - 1603 Actions de communication POSTE - 16 03 02 03 Outils d'information et de communication écrite et en ligne	CE	800 000

I. RENFORCEMENT

a) <u>Intitulé de la ligne</u>

16 03 02 03 - Outils d'information et de communication écrite et en ligne

b) Données chiffrées à la date du 22/10/2014

۷,	25000 0000 dd. dato dd 22/, 10/2011	CE
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	18 180 000
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	0
2.	Virements	0
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 180 000
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	14 341 812
5.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 838 188
6.	Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 638 188
7.	Renforcement proposé	800 000
8. 9.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	4,40 % n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CE
1.	Crédits disponibles en début d'année	0
2.	Crédits disponibles à la date du 22/10/2014	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

La demande de virement est liée à la gestion du site internet Europa. Un renforcement de la ligne 16 03 02 03 à hauteur de 800 000 EUR est nécessaire afin de:

- couvrir l'incidence financière (concernant notamment le développement, la gouvernance éditoriale et les capacités du gestionnaire du site web) de la récente décision de créer pour le 1^{er} novembre de cette année une nouvelle fonctionnalité combinant page d'accueil et «Espace actualités» de la Commission. Les besoins financiers sont estimés à 70 000 EUR;
- couvrir les besoins du programme de transformation numérique (anciennement dénommée rationalisation du web) qui permettrait de créer des clusters de contenus ciblés pour la présence renouvelée de la Commission sur internet et la réécriture du contenu pour le nouveau site, ainsi que le transfert du contenu des sites internet actuels des directions générales. Un montant total de 600 000 EUR est estimé nécessaire à cet effet;
- renforcer, à hauteur de 130 000 EUR, la composante systèmes d'information (Next Europa) de la présence renouvelée de la Commission sur internet. Les besoins sont liés:
 - a) aux coûts d'hébergement supplémentaires imprévus du moteur de recherche d'Europa, coûts liés au développement d'une solution pour les migrations de sites, et
 - b) au passage à l'analyse visuelle (*visual analytics*), qui constitue une solution analytique totalement différente par rapport au système actuel.

En outre, l'analyse visuelle sera hébergée dans le nuage (réseau «virtuel»), ce qui peut être considéré comme une expérience pilote avant le transfert à terme de l'ensemble de la présence publique de la Commission sur internet vers le nuage.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

17 03 12 01 - Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments

b) Données chiffrées à la date du 22/10/2014

υ,	Dominoco chimioco a la dato da EE/10/E011	CE
1A. 1B. 2.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	31 333 000 949 390 -1 500 000
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	30 782 390 22 179 471
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	8 602 919 7 802 919
7.	Prélèvement proposé	800 000
8.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,55 %
9.	Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CE
1.	Crédits disponibles en début d'année	3 452 779
2. 3.	Crédits disponibles à la date du 22/10/2014 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne 17 03 12 01 couvre la contribution de l'UE au budget de l'Agence européenne des médicaments en ce qui concerne les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement (titres 1 et 2), ainsi que les dépenses opérationnelles relatives au programme de travail (titre 3).

La contribution de l'Union pour 2014 s'établit au total à 33,2 millions d'EUR, dont un montant de 1,9 million d'EUR est attendu de recettes affectées provenant de l'excédent de l'agence pour 2012.

À la suite de la révision, en 2014, du facteur de pondération des rémunérations pour les années 2011 et 2012, l'agence a constaté que l'incidence budgétaire était inférieure à ce qui était prévu par le projet de budget 2014. Par ailleurs, en raison d'une correction des comptes pour l'exercice 2012 demandée par la Cour des comptes, l'excédent 2012 de l'agence a été plus élevé que prévu, ce qui a eu pour effet de réduire la subvention d'équilibre à financer en 2014 par rapport au montant autorisé dans le budget de l'UE pour cette année.

En conséquence, ce montant de 800 000 EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour couvrir les besoins budgétaires supplémentaires apparus sur d'autres lignes. Les paiements correspondants ont été mis à disposition pour redéploiement dans le cadre du virement global (DEC 31/2014).